Nom de l’entreprise : ……………………………….....

Adresse de l’entreprise : ……………………………...

N° de matricule : …………………………………………

**Procès-verbal de carence et avis**

Les salariés ont été informés le ………………………(date) par avis que les élections de la délégation du personnel auraient lieu le …………………….(date).

A l’issue du délai initial de présentation de candidatures, il a été constaté qu’aucune candidature n’a été présentée. Conformément aux dispositions légales et réglementaires concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel, le délai de présentation de candidatures a été prolongé de trois jours. Il est constaté qu’à l’issue de cette prolongation aucune candidature n’a été présentée. En conformité avec les dispositions légales et réglementaires est dressé le présent procès-verbal qui sera transmis au directeur de l’Inspection du travail et des mines.

 ……………………………, le ……………………..

 Le chef d’entreprise

 (signature)